

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 15 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 —	1 — s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 4 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 décembre.

La Chambre décide que la discussion de l'interpellation Laisant, relative au Cambodge, sera jointe au débat sur le projet de loi portant ratification du traité conclu avec cet Etat.

La Réforme électorale du Sénat.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi relative aux élections sénatoriales.

M. Bernard-Lavergne maintient la deuxième partie de son amendement dont la première partie, adoptée hier, porte que l'exercice des fonctions rétribuées par l'Etat est incompatible avec le mandat de sénateur. Cette seconde partie est ainsi conçue :

« ... Sauf les exceptions effectuées par les lois sur les incompatibilités. »

M. Perras modifie l'amendement en ces termes : « Sauf les exceptions s'appliquant à la Chambre des députés. »

M. Léon Renault, rapporteur, dit que l'amendement de M. Bernard-Lavergne créerait avec le Sénat des difficultés plus grandes encore que l'amendement de M. Acharé. La commission reconnaît que l'opinion est hostile au principe de l'inamovibilité ; mais espérant dans la sagesse du Sénat, elle repousse l'amendement qui s'en réfère à une loi non encore votée. Le rapporteur demande donc le rejet total de l'amendement.

M. Perras dit que son amendement n'est pas un bouleversement et que la Chambre peut appliquer au Sénat une loi qui s'applique à elle-même.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, dit que la première partie de l'amendement adoptée pose un principe absolu dont la seconde partie cherche à adoucir les termes en déterminant des exceptions. Il estime que cette disposition n'est pas à sa place dans la présente loi et il repousse également l'amendement de M. Perras.

Cet amendement répond à des objections très fondées, mais il ne faut pas oublier que la loi sur les incompatibilités parlementaires est en discussion. Cette loi pose les principes de l'incompatibilité et énumère les exceptions à ce principe. Ce projet ne regarde pas seulement le Sénat, mais aussi la

Chambre. Il est inutile de compliquer la situation en rattachant la loi sur les élections à la loi sur les incompatibilités. (Très bien ! au centre.)

M. Perras répond qu'on ne peut savoir quand la loi des incompatibilités sera votée. En attendant il est bon de réaliser une amélioration très appréciable. (Aux voix.)

La prise en considération de l'amendement de M. Perras est adoptée par 372 voix contre 135.

L'article 5 est réservé. Sur l'article 6, relatif au mode d'élection des sénateurs, M. Floquet soutient un amendement tendant à ce que les sénateurs soient élus au scrutin de liste par le suffrage direct universel. Les adversaires du suffrage universel se sont réfugiés dans l'organisation de l'électorat sénatorial en 1875, et ont réussi à y introduire des dispositions que le moment est venu de supprimer.

Le Congrès a décidé que l'application du suffrage universel dans les élections du Sénat pourrait être librement discutée dans les deux Chambres. M. Dauphin a déclaré que si le suffrage universel avait été mis aux voix au Congrès, il aurait été voté.

La prétention du Sénat à naître d'un système d'élection oligarchique est excessive, antidémocratique. Le suffrage universel appartient au peuple entier. Nulle fraction ne peut s'en attribuer l'exercice. Les conflits redoutés par la commission seraient plus rares entre deux Assemblées provenant d'une même origine.

Si les pouvoirs n'étaient pas les mêmes, on comprendrait que les deux Assemblées n'eussent pas la même origine ; mais elle sont investies également du pouvoir législatif. On ne peut pas donner à l'une un suffrage plus restreint sans porter atteinte à la souveraineté nationale elle-même. (Très bien ! sur divers bancs.)

On ajoute que le Sénat est le grand conseil des communes de France. Le grand orateur qui a prononcé cette parole s'en est servi pour plaider les circonstances atténuantes en faveur de la Constitution nouvellement votée.

Il savait que tout ce qui intéresse les communes flatte l'opinion populaire, et il parlait devant ses électeurs à Belleville ; mais il faut se souvenir que ce n'est pas de la que date la liberté des communes, mais que le mouvement communal remonte à la fin de l'empire et fut le premier réveil de l'esprit

libéral en faisant de la commune un électeur particulier. Le ministre de l'intérieur accorde aux communes une autonomie politique en contradiction avec les idées qu'il soutient et avec les pratiques constantes de son administration. (Très bien ! à gauche.)

On dit que le Sénat d'aujourd'hui n'est plus le Sénat de 1875, par conséquent qu'il n'y a plus d'obstacles aux volontés du suffrage universel. Les faits démentent cette assertion. Le Sénat renouvelé a repoussé l'article 7 de la loi sur l'enseignement, le scrutin de liste, la loi sur la magistrature. Ce n'est pas la faute des hommes, c'est surtout la faute de l'institution et de la qualité de son origine. C'est le Sénat d'aujourd'hui qui a refusé d'accorder la disposition confiant à la Chambre et au Sénat la nomination des sénateurs pour neuf ans. C'est ce Sénat qui met à l'ordre du jour de samedi la nomination d'un sénateur inamovible. (Très bien ! à gauche.)

L'orateur ne croit pas que le Sénat renonce à l'amendement de M. Lenoël. Il pense qu'il vaut mieux lui demander d'aller franchement au suffrage universel, car l'intérêt personnel des sénateurs doit céder devant l'intérêt général. On veut avoir un grand succès républicain aux prochaines élections, mais le projet soutenu par le ministre est un recul. Le suffrage universel devrait être soutenu au Sénat par le ministre lui-même, car l'unité morale des pouvoirs législatifs est nécessaire, et elle ne peut se trouver que par l'appel à la nation tout entière. (Applaudissements.)

M. Waldeck-Rousseau : La question est de savoir si l'on veut rester dans le statu quo ou faire un pas en avant. Il est évident que s'il y avait une seule Chambre elle serait élue par le suffrage universel.

D'après M. Floquet, le suffrage universel doit être appliqué à l'élection des deux Chambres. Si ce système est appliqué, inévitablement, une des deux Chambres absorberait, l'autre. On arriverait ainsi à une assemblée unique.

On n'est pas fondé à prétendre que c'est là l'opinion du pays. Le Sénat est, a dit M. Naquet, une Assemblée destinée à prémunir le pays contre certains entraînements. Si les deux Chambres étaient nommées par le même mode de vote, en même temps et pour une même durée, l'opération serait sans portée. Si elles étaient nommées successivement, il est évident

que la Chambre élue la dernière serait plus forte que la précédente et tendrait à la faire disparaître.

On a proposé que le suffrage fût le même pour les deux Chambres, et que le mécanisme variât. M. Floquet propose que le Sénat soit élu au scrutin de liste, et que la Chambre conserve le scrutin d'arrondissement ; alors les députés représenteraient un nombre inférieur d'électeurs à celui des sénateurs. Le Sénat acquerrait de ce fait une autorité considérable au détriment de la Chambre : c'est aboutir à la Chambre unique, c'est-à-dire au bouleversement de notre système représentatif.

Le fonctionnement du suffrage universel ne s'oppose pas à la formation d'une Assemblée par des citoyens tirant eux-mêmes leur mandat du suffrage universel. Un peuple libre qui choisit ses conseillers municipaux peut les charger d'élire une Assemblée. La loi de 1875 a réveillé les communes ; c'est de ce mouvement que sortit la majorité républicaine de la Chambre et du Sénat.

Le mandataire municipal est toujours en communion d'idées avec son mandat et le délégué de la commune représente exactement l'opinion de la commune. Enfin les communes se verraient avec un vif regret enlever un droit dont elles ont usé et dont elles useront encore mieux dans l'avenir. (Applaudissements.)

M. Floquet : En matière législative, la souveraineté nationale peut s'exercer seulement par le suffrage universel dont le Sénat doit être une émanation. Les Conseils municipaux sont nommés pour faire de l'administration municipale et non une œuvre politique. J'adjure la Chambre de penser aux électeurs qui apprécieront son vote.

L'amendement de M. Floquet est mis aux voix.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

Après pointage, l'amendement Floquet est adopté par 260 voix, contre 246. (Applaudissements. Vive agitation.)

M. Léon Renault déclare qu'il donne sa démission de rapporteur, et il demande le renvoi de la discussion à jeudi.

La Chambre décide qu'elle ne siègera pas demain.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance, jeudi.

Une vive émotion règne dans les couloirs après le vote sur l'amendement Floquet.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(52)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

L'opinion de Marius Roussin eût le même effet que celle de Richard sur l'esprit de Loïc. Le baron de Maudreuil se sentit calmé, autant qu'il peut l'être un homme aimant. Du moins, fut-il plus apte à réfléchir et à se concerter avec ses amis sur ce qu'il était urgent de tenter pour retrouver Jeanne. On se partagea les rôles. Marius Roussin, comme étant l'oncle de la jeune femme, irait faire lui-même une déclaration à la police. On sait que la nuit, un employé veille là, au fond de son cabinet, à la sûreté des citoyens. Richard, lui, essaierait de retrouver la voiture qui avait dû amener la jeune femme, de Saint-James rue Le Pelletier : sans doute, André Darcourt, n'ayant plus de raison sérieuse à lui donner pour l'en faire descendre, était parti avec elle.

De son côté, Loïc irait rue de Lisbonne et raconterait à sa sœur de quel événement imprévu la situation se compliquait. Depuis le matin qu'elle n'avait pas revu son frère, Blanche devait être inquiète. Il fallait que le baron la rassurât.

Il était près de onze heures du soir lorsque M. de Maudreuil arriva rue de Lisbonne. Blanche arrivait très tourmentée, en effet. Vers six heures, n'ayant pas de nouvelles depuis leur sé-

paration, elle avait envoyé à Saint-James. Le valet de chambre de mademoiselle Simson était venu aussitôt apprendre à madame Darcourt l'étrange disparition de la jeune femme. Aussi, la première parole de Blanche à son frère fut-elle : — Où est Jeanne ?

Bientôt, elle sut tout ; elle aussi fut de l'opinion de Marius Roussin et de Richard. Les jours de la cantatrice n'étaient pas en danger.

Ce devait être la journée aux émotions. Au moment où Blanche, voyant son frère succomber à la fatigue, le pressait de prendre quelques instants de repos, elle entendit sonner à la porte de l'hôtel de Maudreuil. Tous deux eurent la même pensée :

— C'est Marius Roussin ou Richard.

Ce n'était ni l'un ni l'autre.

— M. Petit-Giraud demanda à parler à M. le baron, vint dire le domestique, ou à madame, si M. le baron n'est pas à l'hôtel.

— Vite, faites entrer, s'écria Loïc.

Depuis trente-six heures que le vagabond avait quitté ses loques pour revêtir des habits présentables, Petit-Giraud ne semblait plus mériter le surnom de Pas-de-Chance. L'expression craintive de sa physionomie avait fait place à une sorte de satisfaction intime. En ce moment, sa satisfaction était grande ; il allait rendre à son protecteur un signalé service, service qui payerait à lui seul tout le bien que Loïc lui avait fait.

— Ah ! Monsieur, murmura-t-il encore tout essoufflé, comme vous avez dû être inquiet !

— Vous savez donc ! ...

Petit-Giraud eut un sourire orgueilleux.

— J'ai vu mademoiselle Simson !

— Dieu ! et vous lui avez parlé ? ...

— Non-seulement je lui ai parlé, mais encore elle m'a répondu et remis cette lettre. ...

Il tendait une enveloppe à Loïc qui la lui arracha plutôt qu'il ne la prit. C'était bien de Jeanne. La lettre, datée de neuf heures et demie du soir, contenait ces simples lignes :

« A. D... croit m'avoir trompée. Je ne cours aucun danger. Ne quitte point Paris avant de recevoir une lettre de moi ; quand ? je ne sais. J'ignore où nous allons... »

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

XXXIII

OU ÉTAIT JEANNE

Quand André Darcourt se trouva, chez madame Duparc, en face de son beau-frère, en face du fils de l'homme qu'il avait tué, son premier sentiment fut de fuir. Comme tout être humain qui se sent menacé d'un péril mortel, qui se rend compte que, s'il ne fait tout pour y échapper, il est irrévocablement perdu, le misérable ne se laissa pas démonter. Son asile était tout trouvé : la maison d'Hilarion Gentil.

Ce dernier avait repris, depuis quelque temps, son appartement d'Auteuil, dans la maison qui appartenait à madame Duparc. André arrêta une voiture et se fit conduire à Auteuil. Le vieux coquin commençait à se plaire à la vie de rentier qu'il s'était faite. Grâce à l'argent qu'il avait soutiré à sa fille et à Blanche, grâce aux sommes petites et grandes que lui donnait de temps en temps son ancien complice, il vivait parfaitement heureux.

Le salon où M. de Maudreuil était tombé lui inspirait bien, quelquefois, un souvenir désagréable. Mais, en somme, le bonheur complet n'étant pas de ce monde, Hilarion Gentil en prenait son parti.

Aussi, ne put-il retenir une grimace en voyant André chez lui à cette heure inaccoutumée, et avec une figure trop décomposée pour que ce ne fût pas l'indice d'un malheur.

— Il sait que j'ai tué son père !

André prononça cette phrase d'un ton bref qui indiquait à Hilarion qu'il n'était plus temps de muser. Sans doute la pensée de Loïc n'était pas agréable à Gentil, car il changea de couleur :

— Ah ! diable ! ah ! diable ! balbutia-t-il.

Il ajouta un peu décontenancé :

— Qu'est-ce qu'il y a donc eu ? Je parie que Marton...

Il lâcha un juron énergique en apprenant que madame Duparc était, en effet, la cause de tout cela.

— J'étais sûr que la vieille greline nous jouerait ce tour-là ! Il n'y a pas de temps à perdre. Il faut filer. Tiens, André, au fond, je n'en suis pas fâché... et tu dois en être content. Ce n'est pas une vie que de trembler toujours comme nous faisons l'un et l'autre ! Cela devait tourner mal. Ton beau-frère est un enragé. Et puis, il a toutes les chances. Il faut que cet animal de Josias revienne du coup de couteau que tu lui as appliqué et que Petit-Giraud se trouve là à point nommé...

— Pas de gémissements, interrompit André assez brusquement. Ce qui est passé est passé. Ne songeons qu'aux moyens de nous mettre en

On assure que le gouvernement va retirer le projet de loi.

M. Waldeck-Rousseau dit qu'il se retirera plutôt que de faire les élections sénatoriales avec la loi de 1875.

Informations

LA GUERRE DE CHINE

Paris, 2 décembre.

Les ports de Toulon et de Cherbourg ont reçu l'ordre de préparer une grande quantité de munitions pour l'artillerie, qui seront embarquées sur le transport le *Tonkin*, à destination de Formoso.

Le *Times* publie une dépêche de Hong-Kong, annonçant que les Chinois ont de nouveau essayé de cerner les Français à Kelong. Mais les Chinois ont été repoussés avec des pertes considérables. Les pertes françaises ont été insignifiantes.

Les officiers français sont étonnés de la discipline des soldats chinois, qui se battent aussi bien que les soldats européens.

Les croiseurs chinois ont à bord plusieurs officiers anglais et américains.

L'amiral Courbet attend un renfort de 12,000 hommes.

Une autre dépêche adressée au *Times* de Haï-Phong, par voie de Colombo, annonce que trois canonnières françaises, faisant une reconnaissance sur le fleuve, ont été attaquées par les Chinois.

Une canonnière française a été coulée et quelques hommes ont été tués.

Un petit corps français du sud est venu à leur secours. Il a combattu vaillamment contre les Chinois.

La Chine a repoussé, assure-t-on, définitivement, toute proposition de paix avec la France faite par l'Angleterre.

Un emprunt chinois. — On télégraphie au *Standard*, qu'un emprunt de 5 millions de taëls a été négocié pour le compte du gouvernement chinois, par la maison Jardine et Matheson, dans le but de construire des chemins de fer.

La situation au Tonkin. — Le correspondant du *Times* à Fou-Tchéou annonce que les travaux de défense de la rivière du Min sont menées avec une grande activité.

Les maladies, au Tonkin, sont en partie dues au climat. Il y a, à l'hôpital d'Hanoi, 150 malades; à Haï-Phong, 150; à Luong-Yen, 10. Les baraquements servant d'ambulances sont en très mauvais état.

À la Cour de cassation. — Devant les trois chambres assemblées, a eu lieu, vendredi l'installation de M. Barbier comme premier président de la cour de cassation, de M. Bau-

donin, comme procureur général, et de M. Roujat, comme président de Chambre.

On annonce que le ministre de l'intérieur s'est déjà préoccupé des agissements et de la situation légale des agences interlopes dont le but est d'exercer du chantage en s'immisçant à l'aide d'espions salariés dans les secrets des familles.

M. Waldeck-Busseu est décidé à pratiquer à l'égard de ces agences, à Paris et dans leurs succursales en province, le système d'épuration qui nous débarrasse actuellement des cercles et maisons de jeux mal famées.

Plus d'exécutions publiques — L'intérêt de la séance de mardi au Sénat était tout entier concentré dans la proposition de M. Bardoux, tendant à supprimer la publicité des exécutions capitales.

M. le ministre de la justice soutenant la proposition, l'issue de la discussion ne faisait aucun doute. Après quelques observations de M. de Gavardie, le Sénat adopte les quatre articles de l'ensemble de la loi et décide qu'il passera à une seconde délibération.

Les droits sur les céréales. — De toutes les grandes villes des réclamations s'élèvent contre le projet du gouvernement d'augmenter les droits sur les blés importés en France. Les Chambres de commerce de presque toutes les grandes villes : Marseille, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Nantes, ont fait parvenir leurs protestations au ministre du commerce.

Les Etats-Unis, fort intéressés dans la question, ont annoncé leur intention de suivre l'exemple de l'Autriche et de la Turquie.

En résumé, à l'intérieur comme à l'extérieur, le projet du gouvernement soulève une opposition presque unanime.

M. Méline a communiqué à la commission des douanes les résolutions prises par le gouvernement au sujet des taxes établies sur les blés et sur les farines étrangères.

Les droits seraient, y compris les taxes actuelles, 2 fr. 60 pour les blés; 5 fr. 20 pour les farines; 1 fr. 60 pour les avoines.

Le quintal est pris comme unité de poids.

La question du maïs est réservée.

Le gouvernement estime également qu'il convient d'exempter les autres céréales de toute surtaxe.

L'affaire du Comptoir industriel. — Mardi est venue, devant la 12^e chambre correctionnelle, l'affaire du Comptoir industriel de la France et des colonies. Il s'agit d'escroquerie et d'abus de confiance, de dividendes fictifs et d'inventaires frauduleux. Dans cette affaire sont impliqués M. Jean David, député du Gers, et M. Brelay, député de la Seine. L'affaire a été remise à quinzaine.

Paris, 2 novembre.

Mme Clovis Hugues a subi aujourd'hui, au Palais de Justice, un nouvel interrogatoire. Demain mercredi M. Chappelut, gardien du Palais sera encore entendu. Puis le Juge d'instruction appellera les gardes Gallet et Delumeau, qui reçurent dans leurs bras Morin grièvement blessé. Ils déclareront que Morin n'est pas tombé; seulement ils le firent asseoir sur un banc placé près de la porte de la salle des Pas-Perdus.

Une perquisition a eu lieu chez Morin. On a trouvé quelques bouts de feuillets écrits paraissant être de la main de Morin, mais étrangers aux colonnes concernant Mme Clovis Hugues.

Un point vient d'être éclairci. On croyait que la remise de l'affaire de diffamation avait été demandée par M^e Angeli, défenseur de Morin. C'est une erreur. Le renvoi de la cause avait été proposé par M. Bresselle, président de la chambre des appels de la police correctionnelle, qui avait voulu débarrasser le rôle d'une autre affaire, avant d'appeler celle de Morin. M^e Angeli en avait prévenu M^e Gatineau. Celui-ci avait demandé s'il était nécessaire que M. Clovis Hugues et sa femme fussent présents à l'audience.

M^e Angeli avait répondu que non. C'est donc par une singulière fatalité que les adversaires se sont trouvés en face lorsque leur présence au Palais n'était nullement nécessaire.

Morin ne paraît pas devoir passer la journée.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Lycée de Cahors

Ont été reçus, à la session de novembre :

Baccalauréat des sciences.

Delheil, Antoine.

Baccalauréat des sciences restreint.

Gibrat, Albert.

Lacombe, Antoine.

Baccalauréat des lettres (2^e partie).

Aymard, Pierre.

Crayssac, Joseph.

Baccalauréat des lettres (1^{re} partie).

Arteil, Paul.

Cayla, Henri.

Courrech, Louis.

Gaston, Jean (mention assez-bien).

Baccalauréat de l'Enseignement spécial.

Bach, Paul.

Chanot, Alphonse.

M. le général de division Archinard, qui commandait la subdivision du Lot en 1871, est mort mardi matin, à Bordeaux, d'un catarrhe pulmonaire qui depuis un mois avait pris un grand développement. Il était âgé de 69 ans et 6 mois.

Ses obsèques auront lieu vendredi matin, à dix heures, à la cathédrale. A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Cahors, où se trouve le caveau de la famille.

qui s'était passé. André avait été placé de la Bourse, et avait envoyé de là à Jeanne une dépêche signée de Loïc. Quand la jeune femme arriva rue Le Pelletier, elle eut un premier mouvement de crainte en se trouvant en face de Darcourt et non devant son amant. André lui était odieux depuis que Blanche, l'ayant mise dans sa confidence, elle connaissait l'infamie de cet homme. De son côté Darcourt ne put retenir un geste de joie. Jeanne était venue; donc elle n'avait pas revu Loïc. Le plan aboutissait.

— Loïc m'a chargé de l'excuser auprès de vous Madame, dit-il. Il s'agissait d'une mauvaise nouvelle à vous annoncer; et il a préféré que ce fût moi qui...

— Que ce fût vous qui me l'annonciez et non lui, s'écria Jeanne violemment. C'est impossible. Loïc sait bien que la seule consolation me pourrait venir de lui!...

— Je vous demande pardon, Madame, continua André, d'avoir accepté cette mission; mais, je n'avais aucun motif pour la décliner. M. de Maudreuil a mis une sorte de délicatesse à ne pas vouloir vous parler de votre père.

— De mon père.

André Darcourt baissa légèrement la voix.

— Il se meurt. Il a été frappé ce matin d'une attaque d'apoplexie. Quelque coupable qu'Hilarion ait été envers vous, c'est votre père, Madame. La mort fait oublier bien des choses, aussi voulez-vous demander pardon.

André avait trouvé là le meilleur, peut-être même le seul moyen de tromper la jeune femme. Evidemment Loïc, par délicatesse, n'aurait pas voulu venir parler à Jeanne de son père. Qui sait

Tirage au sort de la classe 1884. — Les tableaux de recensement des jeunes gens appelés à concourir au tirage au sort de la classe de 1884 devront être établis, d'ici au 25 décembre, dans toutes les communes de France. Ils seront publiés dans les mairies, du premier au deuxième dimanche de janvier 1885. La date des opérations du tirage sera prochainement arrêtée.

Les illettrés. — Les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1882, retenus sous les drapeaux comme illettrés, et qui ont tenu une bonne conduite, seront envoyés en disponibilité le 10 décembre prochain.

Les tableaux d'avancement. — Le ministre de la guerre a donné l'ordre aux commissions de classement de restreindre, dans chaque grade, le chiffre des officiers qui seront inscrits sur les tableaux de choix, qui sont encombrés de candidats, proposés déjà en 1882 et 1883. Les officiers se découragent en se voyant figurer pendant deux ou trois ans au tableau d'avancement: mieux vaut, à tous égards, n'y inscrire que le nombre nécessaire pour combler les vacances qui se produiront l'année suivante.

Vers les premiers jours de la semaine dernière, M. Brière, ingénieur en chef, directeur des travaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, a visité la gare de Capdenac et tous les travaux d'art élevés sur la ligne jusqu'à Cahors. Il s'est longuement arrêté à Cahors, station principale de cette nouvelle section, et a paru satisfait de l'état des travaux.

Le bureau du commissariat de surveillance administrative de Figeac a été transféré, depuis le 1^{er} décembre, à la gare de Capdenac. Cette mesure, croyons-nous, a été nécessitée par l'état de santé du titulaire M. Lignonie, afin qu'il puisse être aidé dans ses fonctions par M. Mazards, titulaire à Capdenac.

Actes de probité. — M. Jonclas (Edouard), horloger à Cahors, ayant trouvé sur la voie publique trois coupons du Crédit foncier, les a déposés au bureau de police où ils sont à la disposition de la personne qui les a perdus.

— M^{me} Weider (Marie), demeurant de la Banque, a remis à M. le commissaire de police un porte-monnaie quelle a trouvé sur la voie publique. Cet objet a été réclamé et remis à M^{lle} Linas (Euphrasie), demeurant au moulin de Labéraudie, près Cahors.

Accident. — Aujourd'hui, vers 11 heures de l'après-midi, la femme M..., ayant fait une chute en descendant le trottoir qui longe les Boulevards, s'est fracturée la jambe droite. M. le docteur Gélis lui a donné les premiers soins.

même si la répugnance que lui inspirait Hilarion ne serait pas déviné par Jeanne? Il était donc tout simple qu'il chargeât André de le remplacer dans cette occurrence. Jeanne croyait que Loïc ignorait encore qu'il était réellement son beau-frère et elle ne devait pas s'étonner.

Aussi répondit-elle : — Je vous accompagne.

André donna l'adresse d'Auteuil au cocher et monta dans le fiacre qui avait amené la jeune femme rue Le Pelletier. Pas un mot ne fut échangé entre eux pendant ce trajet assez long. Jeanne savait que son père avait demeuré jadis dans cette maison d'Auteuil. Elle n'avait pas vu Hilarion depuis quelque temps; d'ailleurs son père ayant toujours eu plusieurs domiciles, elle ne pouvait pas s'étonner de le retrouver là.

André Darcourt lui demanda si elle voulait garder sa voiture; elle répondit affirmativement et entra dans la maison. André l'introduisit dans le salon et de là, dans une petite chambre sise au fond de l'appartement. A peine y était-elle, que le jeune homme ferma la porte à double tour.

— Monsieur!... dit-elle avec hauteur.

— J'ai le regret, Madame, répliqua-t-il, d'en avoir été réduit à user d'un mensonge pour vous faire venir ici. Rassurez-vous, je n'ai aucune mauvaise intention. Seulement...

— Ouvrez cette porte!

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

strété le plus tôt possible.

— D'abord, es-tu bien sûr de n'avoir pas été suivi?

— Je n'ai pas fait attention.

C'est un tort. Avec un gaillard comme ton beau-frère, il faut s'attendre à tout... Je vais voir.

Il se pencha à la fenêtre et n'aperçut personne; s'il ne remarqua pas un homme à moitié étendu sur un banc, à cinq mètres de là, et qui dormait ou semblait dormir, c'est que bien souvent il avait vu des ouvriers venir faire là leur sieste, avant de retourner au chantier voisin. Un peu rassuré, Hilarion reforma la fenêtre et vint s'asseoir à côté d'André, en allumant sa pipe :

— Là, dit-il, nous pouvons parler. Quel est ton avis?

— Partir ce soir pour l'Isère.

— J'approuve absolument. Tu as de l'argent en caisse, sans compter celui qui est entassé là-bas. Rien de mieux. Seulement, le Maudreuil est capable de mettre une armée sur pied pour nous empêcher de quitter Paris.

— Allons donc!

— Tu as tort de prendre mon observation si légèrement. Tu n'apprécies pas ton beau-frère. Le hasard l'a secondé, j'en conviens; mais en somme, il a mené admirablement sa barque, et l'on ne peut pas lui reprocher d'avoir fait la moindre faute. Il t'a attrapé, toi, comme il m'avait attrapé moi-même. Aussi, crois-moi, soyons prudents.

— Soit, peut-être as-tu raison. Seulement, à moins de partir dès maintenant, je ne vois pas comment nous pourrions faire, si tu es dans le vrai.

— Partir avant ce soir? impossible. Nous n'aurons pas le moindre train rapide. Ce serait nous condamner nous-mêmes. Non, autre chose...

Hilarion Gentil posa sa pipe et se prit à réfléchir.

— Tonnerre! dit-il, je ne vois rien! Il faudrait cependant lui donner une telle occupation... Trouves-tu quelque moyen?

L'idée de Gentil avait germé dans le cerveau d'André. Lui aussi songeait profondément.

— J'y suis! dit-il enfin. Ah! tu crois que pour nous tirer d'affaires, il suffirait d'occuper si bien Loïc qu'il n'ait plus le temps de penser à nous! J'ai un moyen. Ecoute: il aime passionnément sa Jeanne; qu'il la croie en danger, et nous sommes sauvés, car je t'assure qu'alors ce n'est plus à nous qu'il songera, mais à elle.

— Comment faire?

— Il faut l'amener ici et l'y retenir sous un prétexte quelconque... Je m'en charge.

— Ma foi, si tu parviens à faire cela, tu es un homme fort. Tu oublies que ma bien-aimée fille te connaît à merveille, et que, par conséquent, elle refusera de te suivre.

— Erreur! Ou Loïc l'a revue depuis la scène de ce matin, et alors j'échouerais; ou elle me croit encore au mieux avec lui. Dans ce cas, que peut-elle craindre? Il est tout simple que Loïc me charge, moi, son beau-frère, d'une mission pour elle.

Hilarion Gentil n'avait guère confiance dans ce qu'allait essayer son complice; mais comme il reconnaissait qu'il n'y avait pas autre chose à faire, force lui fut bien de l'accepter, quitte à aviser s'il échouait. Nous savons déjà en partie ce

Culture du tabac indigène en 1885

Extrait de la décision de M. le Ministre des finances en date du 12 novembre 1884

Le département du Lot est autorisé, pour 1885, à planter en tabac pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 2,100 hectares non compris le cinquième d'excédant toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir sur la récolte de ladite année un contingent de 1,890,000 kilogrammes de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 10,000.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 kilogrammes, savoir :

Tabacs marchands...	1 ^{re} qualité.....	140 fr.
	2 ^e qualité.....	110 fr.
Tabacs non marchands.	1 ^{re} classe.....	50 fr.
	2 ^e classe.....	35 fr.
	3 ^e classe.....	20 fr.

Pour les tabacs de *surchoix*, il sera accordé, conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, une allocation de 10 fr. par 100 kilogrammes en sus de la première qualité.

Il est à remarquer que le contingent de culture assigné au département du Lot, pour 1885 présente une augmentation de 100 hectares sur celui de 1884, qui n'a été que de 2,000 hectares.

En outre, le nombre de classes des tabacs non marchands, qui était de 5, se trouve réduit à 3. Cette simplification donnera satisfaction aux planteurs surtout par l'augmentation du tarif de la dernière classe, lequel est supérieur de 10 fr. par 100 kilogrammes à celui des années précédentes.

On écrit de Souillac :

Une agression nocturne a eu lieu le 29 novembre, à deux heures du matin, au hameau de Poy-d'Allon.

Cinq ouvriers terrassiers employés aux travaux du chemin de fer, forieux de s'être vu refuser à boire, ont brisé à coups de pierres la porte et les croisées d'une auberge tenue par un sieur Villatte ; ils se sont ensuite précipités à l'intérieur et ont roué de coups l'aubergiste, sa femme et un locataire.

Les cinq ouvriers ont été immédiatement arrêtés. Ils s'appellent Troubeyre, Brel, Ezaffie, Laumont et Marcellin. Ce sont tous des jeunes gens âgés de 18 à 20 ans.

Un sieur Doumerc, âgé de soixante ans, vient d'être trouvé assassiné. On a trouvé son cadavre dans le Lot, à l'endroit appelé le roc de Peyre. La tête avait été écrasée. On se perd en conjectures sur les mobiles de cet assassinat. La justice informe. (Gironde).

Postes. — M. Cochéry va mettre en pratique une heureuse innovation. A partir du 15 décembre prochain, le public pourra expédier après l'heure des dernières levées de la Poste, les lettres directement aux gares d'expédition par des tubes pneumatiques servant au transport des cartes télégraphiques.

Ces lettres seront reçues ainsi jusqu'au départ des trains-postes. Il suffira de payer, en sus de l'affranchissement ordinaire, le prix d'une carte télégraphique.

Jurisprudence électorale.

L'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, sur l'affichage des professions de foi électorales, a interdit la lacération de ces affiches apposées sur les propriétés privées ; il a toutefois accordé le droit de lacération au propriétaire. Cette immunité n'est pas exclusive au propriétaire, elle a été étendue par la jurisprudence à l'insouffrant et au curé ou desservant, à raison de son droit de jouissance spéciale du presbytère.

Cette immunité vient d'être encore étendue par la cour de cassation, au principal locataire, lequel doit être considéré comme substitué à tous les droits de propriétaire.

La Température

Bulletin de l'Observatoire du 2 décembre 1884.

L'équilibre atmosphérique est profondément troublé à la surface de l'Europe. Deux fortes bourrasques ont leur centre : l'une près des Hébrides, l'autre dans le golfe de Livonie. La première tend à amener des mauvais temps sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne ; la seconde est accompagnée d'une violente tempête

de neige sur les côtes de la Suède et de la Finlande.

Sur la Méditerranée, une dépression secondaire s'étend de Biskra à Malte. Des mauvais temps régnaient en Algérie, et pourront s'étendre jusqu'à la Provence.

La température monte sur l'ouest de l'Europe ; elle baisse dans l'est. Les extrêmes étaient ce matin de - 16° à Uleaborg et de + 14° à Malte.

En France, le temps est à la pluie dans l'Ouest et le Nord. La neige est toujours probable dans les régions Est et le Centre. La température va s'adoucir encore.

On nous écrit de Promilhanes :

Un incendie a détruit, le 18 novembre, la maison du sieur Bouyssel, au mas de Ricard. Malgré les prompts secours, le feu a tout dévoré et l'on a eu grand peine à préserver la maison du voisin, dont le toit commençait à s'enflammer. Bouyssel n'était pas assuré.

Arrestations

Le commissaire de police a procédé à l'arrestation du nommé Dauroux Martial, né à Condom (Gers) ; sous l'inculpation de vagabondage et de rupture de ban ;

2° Du nommé Citer Jacques, âgé de 59 ans, né à Isoire (Puy-de-Dôme), sous l'inculpation de voies de fait et filouterie.

3° Du nommé Vanostal Auguste, âgé de 37 ans, né à Valence (Drôme), pour avoir volé une montre au sieur Ayot Barthélemy, âgé de 62 ans, propriétaire à Fontanes (Lot).

Ces trois individus ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1884.

La foire du 1^{er} décembre a été assez importante, il s'est traité beaucoup d'affaires. Il y avait sur le champ de foire 120 paires de bœufs ; ceux destinés à la boucherie, se sont vendus au prix moyen de 34 fr. les 50 kil. poids vif.

Les veaux, qui étaient en petit nombre, se sont vendus de 0,70 à 0,75 le kilog. poids vif.

Le cours ordinaire des porcs gras a été de 38 à 42 fr. les 50 kil. poids vif. Le cours des jeunes était un peu en baisse, il y en avait 600 environ.

660 moutons ou brebis ont été mis en vente, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0,65 à 0,70 le kil. poids vif.

Marché aux grains.

Mis en vente	Prix moyen
Blé 487 hec.	19 fr. 75 l'hec.
Maïs 410 —	12 fr. 75 —

Place du marché

La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toute sorte. Les oies grasses se sont vendues de 1,50 à 1,60 le kil. Les volailles, poulets et dindons de 1,50 à 1,60 le kil. Les œufs de 0,90 à 1 fr. la douzaine.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

Académie de Toulouse.

LYCÉE DE CAHORS

Le Public est prévenu que le **Jeu** 18 décembre 1884, il sera procédé, à 2 heures de l'après midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après :

- Pain.** | **Épicerie.**
- Viaude.** | **Bois de chauffage.**

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges à l'Economat, tous les jours (Dimanches exceptés), de 9 heures à 11 du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions, établies sur papier timbré de 0.60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposée à l'Economat, le **Mercredi 17 Décembre, avant 4 heures du soir.**

Des modèles de soumission seront tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Le Proviseur du Lycée,
J. BAUDEL.

Vu :
L'Inspecteur d'Académie,
CAZES.

L'Astrologie. — Nous cueillons dans le *Figaro* un curieux article, inspiré par la dernière éclipse de lune.

Pendant longtemps on a supposé qu'il y avait une relation nécessaire entre les phénomènes astronomiques et les événements terrestres. Cette croyance forme le fond de l'astrologie. Elle n'a pas tout à fait disparu. Tout récemment un économiste anglais Stanley Jevons, prétendait trouver une concordance entre les crises commerciales et les apparitions périodiques des taches du soleil.

Le cycle des éclipses lunaires dont la durée, comme on le sait, est de dix-huit ans semble exercer une influence sur le régime politique de la France.

C'est en 1884 que ce cycle s'achève. Cette année, bien près de sa fin, doit-elle être marquée par quelque grand événement ? Ce ne serait pas impossible si l'on se rappelle ce qui s'est passé, au terme des cycles lunaires précédents, depuis un siècle.

En 1866, Sadowa et l'évacuation du Mexique donnent le pronostic de la fin du second Empire.

En remontant encore, on trouve 1848 et 1830.

En 1812, on assiste au désastre de la campagne de Russie.

En 1794, les terroristes succombent le 9 thermidor. Enfin, Turgot et Malesherbes, chassés du ministère en 1776, emportent les dernières espérances de l'ancienne monarchie.

Est-ce assez oriental.

Bibliographie

ÉTRENNES 1885.

La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR SUCC^r), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés* ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

(Envoi franco des Catalogues.)

Nous publions, sous la signature « **UNE MAMAN** », la lettre suivante que nous adresse l'une des plus charmantes dames de notre ville. Cette lettre est d'un enthousiasme si communicatif que nous n'avons pu nous refuser à la placer sous les yeux de nos lectrices :

Monsieur le Rédacteur,

Connaissez-vous le *Saint-Nicolas* ? — Oui, ce me semble. N'est-ce pas un journal d'enfants ? — Sans doute, mais le connaissez-vous bien ? L'avez-vous lu, relu, comme une maman que je suis ? Voilà, je le devine, qui n'est pas possible, absorbé comme vous l'êtes par le dépouillement de vos feuilles politiques. Certainement vous ne le connaissez pas comme je le voudrais et vous ne l'aimez pas comme je l'aime.

Vous voulez savoir pourquoi je l'aime ? C'est parce qu'il est gai, sensé, de bonne compagnie, bon surtout sans moraliser, simplement écrit et délicieusement illustré, parce que, grâce à lui mon Georges, abonné au *Saint-Nicolas* par son oncle depuis le premier jour de l'an dernier, passe les jours de pluie sans regretter la promenade manquée et s'instruit même en s'amusant à l'aide de petits devoirs d'anglais, de style, de dessin. D'ailleurs, monsieur le rédacteur, lisez-le ou faites-le lire à une maman : vous verrez si j'ai raison et si vous ne devez pas m'aider à le propager.

Je lui ai concilié déjà bien des sympathies dans le cercle de mes relations. Mais c'est là tout ce que je puis pour le bonheur des petits enfants, et je voudrais qu'ils fussent tous heureux. Est-il donc si difficile aux parents, grands parents, oncles, tantes, parrains, amis, bienfaiteurs... de mettre soit isolément, soit en se cotisant, 18 francs à un abonnement d'étrennes au *Saint-Nicolas* !

Que je voudrais, Monsieur le Rédacteur, avoir votre plume, votre journal, pour pouvoir dire à toutes les mères le bien que je pense de cette charmante petite feuille ! Allons, faites ce que je ferai à votre place, songez que le jour de l'an est proche et ne refusez pas de faire pour les petits enfants ce que je vous demande.

« **UNE MAMAN.** »

La 18^e série de **L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE** vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Elle est consacrée, comme la précédente, à la Pologne et notamment au district de Posen, dont elle étudie les cercles et les villes.

Outre la carte de la province, quatre gravures ornent le texte : une vue de l'usine de Cegielski à Posen, l'Eglise des Carmélites, la Cathédrale de Gussen et le Goplo.

BOURSE. — Cours au 4 décembre.

3 0/0.....	79 35
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 85
3 0/0 id. 1884.....	80 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 00
4 1/2 0/0 1883.....	108 80

Dernier cours du 3 décembre.

Actions Orléans.....	4,325 00
Actions Lyon.....	1,240 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	378 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	310 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	308 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	338 00

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 décembre 1884.

La liquidation est complètement terminée et le marché a aujourd'hui une physionomie un peu moins animée. Les échanges sont moins nombreux et moins importants et sur la plupart des valeurs nous voyons se produire quelques réalisations de bénéfices.

Les ventes ayant cette origine n'ont rien que de très naturel après la hausse importante qui vient d'avoir lieu ; cependant, quelques personnes ont cru devoir les attribuer au bruit répandu d'une crise ministérielle.

En ce qui nous concerne, nous croyons que si la spéculation avait sérieusement redouté que le vote d'hier, à la Chambre des députés, pouvait avoir pour conséquences une dislocation du cabinet, les offres auraient été beaucoup plus considérables.

Quoiqu'il en soit, nous devons constater que l'attitude générale est un peu plus hésitante. Le 3 0/0 cote 79,02 ; l'Amortissable 80,70 et le 4 1/2 108,52.

L'Italien est à 98,20 ; le Turc à 8,62 ; l'Obligation égyptienne unifiée à 318. Ox télégraphie du Caire que la Cours a rendu son arrêt au sujet de la suspension de l'Amortissement de la dette publique ; cette suspension a été déclarée illégale.

Il y a toujours très peu d'affaires sur le groupe des actions institutions de crédit. Celles des grandes lignes de Chemins de fer sont fermes ; leurs obligations sont très demandées.

L'action Panama est faible à 475. Cette faiblesse s'explique par la phrase du message adressé par le président Arthur, au Congrès des Etats-Unis, phrase relative à un projet de canal à travers le Nicaragua.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE
31 DÉCEMBRE 1884

Un gros lot de 500,000 francs

4 Gros lot de 100,000 fr.	1 Gros lot de 10,000 fr.
1 Gros lot de 50,000 fr.	25 Lots de 1,000 fr.
2 Gros lots de 25,000 fr.	80 Lots de 500 fr.

Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France. Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : **UN franc.** — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Elysées, Paris.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'**EAU** du D^r D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. c

18 DECEMBRE

Grand Tirage de la

LOTÉRIE TUNISIENNE

DEFINITIF ET IRREVOCABLE

Un Million de Francs

DE LOTS

PAYABLES EN ARGENT A LA BANQUE DE FRANCE

Prix du Billet : **UN Franc.**

DANS TOUTS LES BUREAUX DE TABAC

ET AU SIEGE DU COMITÉ A PARIS, 18, Rue Grange-Batelière, en adressant espèces, chèques ou mandat-poste à M. E. DÉTRE, Secrétaire Général.

GUÉRISSEZ votre RHUME

1^{re} Avec une seule BOITE des Véritables 1^{re}

ESCARGOTS CONCENTRÉS J.T.

ET CANDIS J.T.

Prenez pour Guérir vos Enfants

LE SIROP-GELEE D'ESCARGOTS J.T.

Ces deux préparations, d'un goût délicieux et d'une efficacité surprenante, sont faites avec les Escargots recommandés par la Faculté de Médecine de Montpellier.

ATTENTION aux nombreuses CONTREFAÇONS !!!

Exiger surtout les lettres J. T. sur la boîte ovale verte, fermée d'une bande blanche dorée, contenant les Escargots avec un *chromo* ; ainsi que sur le facon de Sirop-Gelée.

* Se trouvent chez tous les bons Pharmaciens.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acide Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habilllements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT PRÈS PUY-LEVEQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racines le mille.
Jacquez.....	30 »	150 »
Herbemont.....	30 »	180 »
Cunningham.....	30 »	80 »
Riparia.....	30 »	100 »
Solonis.....	30 »	
York Madeira.....	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.

Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout.	Racine.
Montefiore (vrai) le cent.	60	300
Riparia tomentoux.	2	7
Riparia.....	150	6
Solonis.....	150	6
Viala.....	150	6
York.....	2	8
Taylor.....	1	4
Clinton.....	0 50	2
Rupestris.....	3	10
Aminia.....	5	
Producteurs directs.		
Othello.....	10	35
Herbemont.....	2	10
Benesqua.....	5	25
Solas.....	5	25
Canada.....	5	25
Triumph.....	8	30
Noah.....	5	25
Jacquez.....	1 50	7
Cunningham.....	1 50	7
Secretary.....	40	

FRANCO-AMÉRICAINNE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racines greffées et bien soudées sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille.

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

DISTRACTION UTILE

DÉCOUPAGE Du bois pour amateurs. Machine à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison, Scie à Ruban nouveau modèle. Spécialité de tours et accessoires. Outils de sculpture. Le guide de l'Amateur journal des sciences et arts pratiques (Travaux du bois).

Envoi du catalogue illustré franco contre 0 fr. 30 centimes.

Le Melle, breveté S. G. D. G., 3, rue de la Fidélité, Paris.

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, GRAVELLE, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Géléstins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

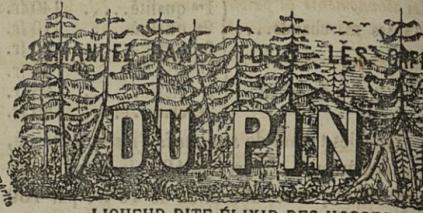
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement le toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélifiées et dures que l'on a fait pour imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Réglasses, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons du D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX : la Boîte 1 fr. 75 ; la Demi-Boîte, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D^r GRAMONT. Dépôt à Cahors : pharmacie ESCROUZAILLES, et principales pharmacies.

En vente au bureau du Journal. 1 fr. 50.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.

DU LOT

FAYARD

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série